

ASSOCIATION PAROISSIALE

Comme annoncé dans la feuille message précédente, l'association paroissiale propose le renouvellement de ses adhésions les 6 et 7, 13 et 14 octobre, 10 et 11 novembre, avant l'assemblée générale du samedi 17 novembre à 16h30.

Une Association Paroissiale, pourquoi ?

Dans les années 1960 il faut prévoir le remplacement de la chapelle existante devenant trop petite pour accueillir les nouveaux habitants de Villaine. Une association est alors créée en vue de construire une église. Une association peut effectuer un emprunt, c'est ce qui a permis de réunir assez d'argent pour que l'église St Fiacre ouvre ses portes en juin 1973. Au total c'est environ 200 familles qui ont financé cette église.

Il faut rappeler qu'un lieu de culte construit après 1905 ne dépend ni de l'état ni des collectivités locales, qu'un évêché, une paroisse, sont des structures d'Eglise mais n'ont pas d'existence dans le droit français ; ainsi notre église est la propriété de l'ADECE (Association Diocésaine Evry Corbeil Essonne) et l'Association Paroissiale représente notre paroisse auprès des autorités civiles. C'est l'A.P. qui a travaillé avec la mairie de Massy, la SEM Massy et le bailleur France-Habitation lors de la réorganisation du quartier. C'est l'A.P. qui est invitée à participer à la fête organisée en juin par le centre Lino Ventura et à la brocante du quartier de graviers. Prendre sa carte c'est donner de la force à l'A.P. vis à vis des autorités.

Pendant 25 ans, l'A.P.s'est attelée à :

- rembourser l'emprunt
- entretenir le bâtiment (passer une couche de lasure chaque année)
- effectuer les nombreuses réparations (bris des vitres, fuites de toitures, ...)
- construire la salle Constant Robin suite à un don conséquent d'un couple de paroissiens, avec l'aide bénévole d'un entrepreneur en maçonnerie et de bras volontaires. Cette salle n'existait pas à l'origine de l'église, celle-ci reposait sur les piliers en béton.

Puis vint le temps des grands travaux :

- mise aux nouvelles normes de sécurité, entre autres réfection totale de l'électricité
- réfection totale du toit en zinc
- réorientation de l'église avec construction du auvent et de l'escalier lors de la création de la place St-Fiacre
- mise aux normes P.M.R. (personnes à mobilité réduites)

Le tiers de ces travaux a été payé par l'évêché. Un autre tiers a été versé directement par l'A.P., pour le tiers restant c'est un prêt sans intérêt de l'évêché que l'A.P. a remboursé.

Et maintenant ?

Dans la paroisse deux organismes sont habilités à gérer des finances : l'A.P. et le C.P.A.E.

Le Conseil Paroissial pour les Affaires Economiques a été institué le 1^{er} octobre 1998 par Mgr Herbulot. Il a compétence pour gérer le patrimoine paroissial, les réserves financières, les biens mobiliers et immobiliers, « *il s'assure de l'adéquation entre les besoins locaux et ceux mis à disposition de la paroisse, étudie et propose pour décision et exécution à l'autorité diocésaine tout projet d'aliénation, d'acquisition, de construction ou de modification du patrimoine dont jouit la paroisse* » (art.8) Il tire ses ressources des quêtes, mariages baptêmes, enterrements, dons, ... Actuellement le CPAE contribue pour 1/3 au financement de la réfection de la façade Est.

Pour ressources, l'A.P. ne peut compter que sur les cartes d'adhésion et ses actions : kermesse, brocantes, confitures,...et dons libellés expressément au nom de l'Association Paroissiale. L'A.P. finance actuellement les 2/3 des travaux de la façade Est. Nous remercions donc chaleureusement tous ceux qui la soutiennent par leur adhésion, par leur participation à ses actions (une simple visite lors de la kermesse, c'est bon pour le moral), par leurs dons, par un simple sourire ou une prière. A bientôt, fraternellement.

M. Goutodier, président de l'A.P.